


<b>DATE :</b> 15 SEP. 2011		<b>ACCESSIBILITE</b> interne EDF/DPI	
<b>RÉFÉRENCE :</b> ELIER1100639		<b>VISA</b>	
<b>AFFAIRE(S)</b> LBZS03		Le Chef de Projet <b>BRENNILIS</b>  <b>Gilles PELLENZ</b>	
<b>TECHNIQUE(S) :</b>			
<b>OBJET :</b> Réunion d'échange du 12/07/2011 avec Bretagne Vivante sur le dossier Chenal et le dossier MAD-DEM Brennilis			
<b>RÉDACTEUR(S)</b> Muriel FONTAINE DIE/I-ER 04.72.82.4572 			
<b>PARTICIPANT(S) :</b> CIDEN : Gilles PELLENZ, Nathalie BLANDIN Site de Brennilis : Eric JOULIA, Audrey BERGONSO Association Bretagne Vivante : Marie CAPOULADE, René-Pierre BOLAN		<b>DESTINATAIRE(S) POUR INFO :</b> Marie MERLE, Cecile MACHET, Emilie SAUER, Jean-Christophe COUTY  	

## Participants

- Bretagne Vivante : Marie Capoulade (Chargé de mission – Coordination Life mulette), René-Pierre Bolan (Représentant de Bretagne Vivante à la CLI)
- EDF – Site de Brennilis : Eric Joulia (Attaché Sûreté Environnement), Audrey Bergonso (Attachée Environnement, Société Burgeap Nudec)
- EDF – CIDEN : Gilles Pellenz (Chef de projet Réhabilitation des sols), Nathalie Blandin (Pilote de l'étude d'impact du dossier MAD-DEM Brennilis), Muriel Fontaine (Chargée d'études Biodiversité)

La présentation ayant servie de support à cette réunion est jointe en Annexe 1 du présent compte-rendu. Un organigramme situant le CIDEN au sein de l'organisation d'EDF est joint en Annexe 2.

## Assainissement de l'ancien chenal de rejet de la STE du site

EDF (Gilles Pellenz + Muriel Fontaine) a présenté le contexte des travaux sur l'ancien chenal de rejets, ainsi que les mesures d'atténuation et de compensation envisagées dans le cadre du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées. Les échanges ont ensuite porté sur les points suivants :

- **Utilisation actuelle du chenal :** Le chenal recueille les eaux de pluies provenant du drain de la colline et de la zone autour de la STE. Un dévoiement de ces eaux pluviales vers le réseau principal

de récupération des eaux pluviales du site est donc prévu avant la réalisation des travaux d'assainissement. Elles passeront par des systèmes de traitement des eaux de type déshuileurs, puis par le futur bassin de décantation, avant rejet vers l'Ellez.

- **Caractérisation du chenal :** EDF précise qu'en complément de la caractérisation réalisée par Bouygues en 2008, une nouvelle caractérisation plus fine a été réalisée par le CEA : cette caractérisation confirme les conclusions de l'étude Bouygues et la présence de points de faible contamination (de l'ordre de grandeur du bruit de fond résiduel de l'accident de Tchernobyl, sauf pour quelques points). Le radioélément le plus présent est le Césium 137. Il a également été détecté une présence dans des concentrations très faibles de PCB sur la partie amont du chenal.
- **Isolement de l'extrémité du chenal :** L'isolement du chenal est réalisé pour deux raisons :
  - Limiter les entrées d'eau dans le chenal depuis l'Ellez et permettre le traitement du chenal de manière ininterrompue sans être dépendant du niveau de la rivière ;
  - Limiter au strict minimum les émissions de MES vers l'Ellez.

Concernant le dispositif d'isolement de l'extrémité du chenal, EDF a indiqué à Bretagne Vivante, son souhait de mettre en place un dispositif assez léger qui ne nécessite pas une intervention trop lourde dans le lit de l'Ellez pour sa mise en place. Un dispositif constitué de sacs de sable avec un géotextile est actuellement étudié dans le cadre de l'appel d'offre pour la réalisation des travaux d'assainissement du chenal.

Bretagne Vivante a indiqué qu'effectivement un dispositif léger serait préférable à une intervention lourde dans l'Ellez et se renseigne sur ce type de dispositif. Bretagne Vivante tiendra informé EDF des éléments trouvés.

- **Incidences des travaux vis-à-vis de la moule perlière :** dans le cadre des travaux, EDF s'est engagé à réaliser des mesures en MES dans l'Ellez en amont et en aval de la zone de travaux. Suite aux recommandations formulées par la DREAL dans son courrier du 29/06/2011 (Réf. 2011-655), EDF pense proposer d'ajouter le suivi des paramètres suivants : température, oxygène dissous, turbidité, à raison de 3 mesures par jour pendant la durée des travaux et souhaite recueillir l'avis de Bretagne Vivante sur cette proposition. Bretagne Vivante indique que dans le cadre du programme Life Mulette, elle serait intéressée par des données en continu sur les paramètres température, oxygène dissous et MES.

Suite à ces échanges, EDF accepte de mettre en place un suivi continu sur les paramètres suivants : pH, O<sub>2</sub> dissous, T° et MES, pendant la durée des travaux d'assainissement du chenal.

EDF présente les points de mesures proposés, à savoir au niveau du pont d'accès au site pour l'amont et à l'aval du pont de la route de Forc'han pour l'aval des travaux. Ces points sont approuvés par Bretagne Vivante.

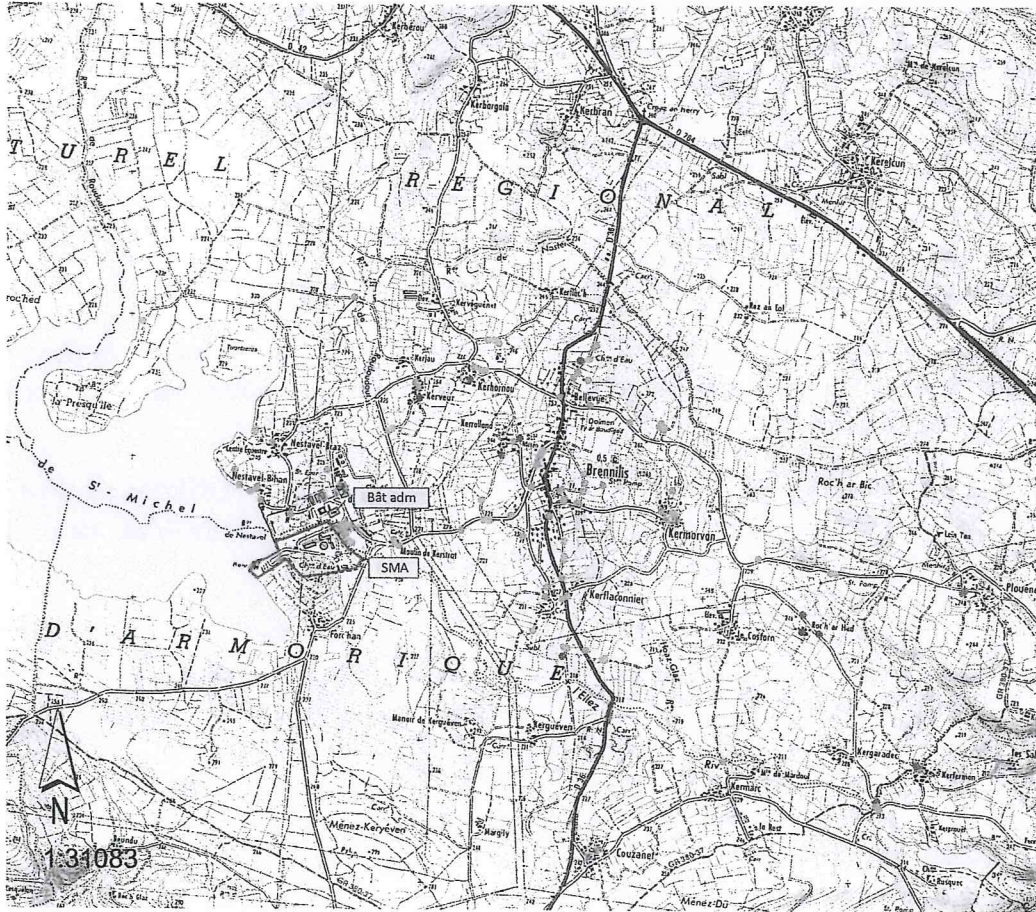
Concernant les MES, Bretagne Vivante transmettra à EDF les teneurs dans le milieu acceptable pour la moule perlière (*transmis par mail de Marie Capoulade, le 13/07/2011*).

- **Incidences sur les autres espèces emblématiques de la zone, notamment la Loutre :** pour tout ce qui concerne les mammifères, Bretagne Vivante préconise à EDF de se rapprocher du Groupe Mammalogique Breton (GMB).



- **Espèces invasives** : suite aux recommandations formulées par la DREAL dans son courrier du 29/06/2011 (Réf. 2011-655) concernant les renouées asiatiques fortement présentes au niveau de la commune de Brennilis, EDF précise que lors des inventaires réalisés sur le site par TBM, la seule espèce invasive recensée sur le site des Monts d'Arrée est l'arbre à papillons (*Buddleia Davidii*).

La cartographie présentée dans l'étude de Bretagne Vivante indique différents points de Renouée au nord et à l'est du SMA. Ces points se situent sur des terrains qui ne sont pas la propriété d'EDF.



**Localisation des massifs de plantes invasives sur le territoire de Brennilis en fonction de l'espèce**

- *I. glandulifera*
- *P. polystachium*
- *R. japonica*

Source : Bretagne Vivante, Août 2010

Une mesure de suppression des pieds de *Buddleia* est d'ores et déjà prévu dans le cadre du dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées. Vis-à-vis des renouées asiatiques, EDF propose un nettoyage des roues des camions avant leur entrée sur le site, ainsi qu'une vérification de l'absence de ces espèces lors du suivi écologique qui sera mis en œuvre suite aux travaux.

Bretagne Vivante approuve ces propositions et estime qu'elles sont suffisantes.

Concernant les matériaux utilisés pour le remblaiement du chenal, EDF précise qu'une exigence dans les cahiers des charges aux fournisseurs demandera à ce que les terres soient exemptes d'espèces invasives. Bretagne Vivante approuve le fait qu'il est cependant impossible de s'assurer de la non présence d'espèces invasives (notamment de graines). C'est pourquoi EDF propose un suivi écologique durant 5 années après les travaux qui permettra une intervention rapide en cas d'apparition d'espèces invasives sur la zone « Petit bois ». Le bureau d'études TBM est pressenti pour réaliser ce suivi. Bretagne Vivante approuve cette solution.



- **Comblement du chenal** : EDF indique qu'il est prévu de combler partiellement le chenal en maintenant des berges en pente douce qui favoriseront la colonisation par de la végétation rivulaire et le retour des espèces, notamment les amphibiens.

Bretagne Vivante indique que lors des différentes réunions de la CLI, il avait été indiqué que le chenal serait comblé et pensait donc qu'il le serait entièrement.

Le fait de maintenir des berges en pentes douces semble à Bretagne Vivante être une solution intéressante vis-à-vis des espèces et du maintien de la zone humide.

- **Radioprotection** : Bretagne Vivante s'interroge sur les précautions qui seront prises vis-à-vis des travailleurs intervenant pour l'assainissement du chenal. EDF précise que de manière préventive, le personnel sera qualifié DATR<sup>1</sup> et fera donc l'objet d'un suivi approprié.

### **Dossier de demande d'autorisation de démantèlement du site (MAD-DEM)**

EDF (Nathalie Blandin) a présenté le contexte du dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet, actuellement en cours de rédaction, ainsi que les interactions avec l'environnement de ce projet. Les échanges ont ensuite porté sur les points suivants :

- **Mesures en faveur de la Mulette perlière** : EDF a indiqué son souhait d'échanger avec Bretagne Vivante sur les mesures favorables à la Mulette perlière qui pourraient être mises en place dans le cadre du MAD-DEM.

Bretagne Vivante va réfléchir à des propositions d'actions.

**EDF et Bretagne Vivante conviennent de programmer une prochaine réunion d'échanges concernant le démantèlement de la centrale (pour le dossier MAD-DEM), fin octobre 2011.**

- **Arrêt des rabattements de nappe sous le BCI et la STE** : Bretagne Vivante s'interroge sur la date d'arrêt des rabattements qui sont mis en place sous le BCI et la STE. EDF indique qu'il n'est pas prévu actuellement de les suspendre et que leur arrêt est conditionné à l'obtention d'une autorisation de l'autorité compétente.
- **Etude Natura 2000** : Bretagne Vivante indique que lors de l'enquête publique du précédent dossier de MAD-DEM, il y avait eu des remarques sur la présentation de l'étude (les éléments étaient a priori présents dans le dossier, mais l'étude ne correspondait pas en terme de forme à une étude d'incidence Natura) et sur la non prise en compte du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne ». EDF indique qu'effectivement l'étude sur les zones Natura 2000 sera reprise dans le prochain dossier afin de constituer une étude d'incidences autoportante et que le site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » était bien considéré dans l'étude précédente, mais que cette prise en compte n'était sans doute pas suffisamment bien présentée. Ce point sera donc retravaillé dans le prochain dossier.

---

<sup>1</sup> DATR : Directement Affectés à des Travaux sous Rayonnements

### Autres points abordés

- **TAC** : Bretagne Vivante indique son inquiétude vis-à-vis du risque de renversement d'un camion de livraison de fuel pour les TAC, au niveau du pont sur le Roudoudour situé dans le virage permettant l'accès au site. Un déversement accidentel au niveau du Roudoudour (affluent de l'Ellez) pourrait avoir des conséquences sur l'Ellez et donc sur la Mulette perlière. Bretagne Vivante demande si EDF prévoit un aménagement routier au niveau de ce virage. EDF indique que les exploitants des TAC font partie d'un autre service d'EDF mais que l'information leur sera relayée.
- **Etude CEA** : Bretagne Vivante recherche une étude du CEA réalisant un point zéro de l'Ellez avant mise en service de la centrale (années 60). Cette étude traiterait de la Mulette perlière. EDF regardera dans ses archives si le document est disponible.
- **Interlocuteur** : EDF indique à Bretagne Vivante que son interlocuteur privilégié sur le site de Brennilis dans le cadre des présents échanges est Eric JOULIA (02.98.99.69.81, eric.joulia@edf.fr) qui relayera les informations.

Le présent compte-rendu a été partagé et est approuvé par Bretagne Vivante.